

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Le Folgoët

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *La FUB recommande un budget vélo entre 10 et 25 euros par an et par habitant. Certaines villes annoncent aller plus loin.*

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an. *Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à fait envisageables à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal!.

Action n°4 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie issue du baromètre parlons-vélo de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Action n°7 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°8 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

Action n°9 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°10 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.